

Groupe de travail sur la mise en œuvre durable de la CCLAT COMBLER L'ECART EN MATIÈRE DE RESSOURCES

Ressources de la lutte antitabac : une réalité peu réjouissante

Le tabagisme tue 6 millions de personnes chaque année. Malheureusement, les ressources consacrées à la lutte antitabac ne sont en aucun cas proportionnelles au nombre de décès et de handicaps causés par ce produit.

Depuis le début des négociations sur la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) en 1999, les fonds destinés à la santé mondiale ont augmenté et sont passés de 9,8 milliards de dollars américains à 28,1 milliards de dollars américains en 2012 (en dollars constants de 2010)¹. Cette somme n'a pour ainsi dire pas été utilisée pour la lutte antitabac : les pays dépensent chaque année entre 0,001 \$ et 1,00 \$ par personne pour la mise en œuvre de la CCLAT² et le budget annuel du Secrétariat de la CCLAT est inférieur à 10 millions de dollars³.

Il ne fait aucun doute que la lutte antitabac n'est pas suffisamment financée. **La question est de savoir pourquoi ? Et comment les Parties à la CCLAT peuvent-elles changer les choses ?** Le moment est idéal pour étudier pourquoi la lutte antitabac ne dispose pas de ressources suffisantes et pour proposer des moyens de mobiliser des fonds destinés à la mise en œuvre de la CCLAT au niveau national.

En octobre 2013, un groupe de travail de la CCLAT se réunira afin d'aborder les difficultés liées à la mise en œuvre de la CCLAT. Ce **groupe de travail sur les mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la CCLAT de l'OMS** a pour mission de présenter à la sixième session de la Conférence des Parties (COP6), en 2014, des recommandations sur la manière de mobiliser et de soutenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la CCLAT.

Le groupe de travail devra se pencher sur un éventail de questions, étant donné que les différentes Parties rencontrent divers obstacles dans leurs activités de lutte

LE CHEMIN À SUIVRE

Les étapes suivantes vont aider les Parties à avoir une première réunion du groupe de travail productive en octobre 2013.

Identifier les obstacles à la mobilisation des ressources

Plusieurs obstacles peuvent entraver l'accès aux ressources destinées à la mise en œuvre de la CCLAT. L'échange des expériences des Parties en tout début de réunion permettra au groupe d'élaborer des propositions de solutions.

Demander des données et des informations contextuelles

Des informations supplémentaires seront indispensables afin d'analyser en détail les obstacles au déblocage des ressources destinées à la lutte antitabac.

Proposer des solutions

Le groupe a été chargé de proposer un large éventail de recommandations. Certaines suggestions sont fournies dans ce document. Une première liste d'options devrait être établie au cours de la réunion en octobre.

antitabac. Cependant, il existe aussi de nombreuses similitudes dans les défis à relever : un grand nombre de Parties doit faire face à une pénurie des ressources disponibles pour la promotion de la lutte antitabac⁴.

Identifier les obstacles à la mobilisation des ressources

Les Parties ont probablement vécu des expériences différentes en matière de mobilisation des ressources. Il sera donc essentiel qu'elles échangent d'abord leurs points de vue sur les difficultés liées à l'obtention de ressources afin d'identifier les problèmes, points communs et différences majeurs. Cet échange de points



Groupe de travail sur la mise en œuvre durable de la CCLAT

COMBLER L'ECART EN MATIERE DE RESSOURCES

de vue devrait avoir lieu lors de la première réunion du groupe de travail, en octobre.

Parmi les obstacles rencontrés par les Parties prenantes à la lutte antitabac, on pourrait retrouver par exemple :

- Le peu d'informations quant au coût des programmes de lutte antitabac efficaces dans les pays en développement. Sans données de référence, il devient difficile pour les participants à la lutte antitabac de justifier les propositions ou les augmentations de budget.
- Le manque d'informations quant aux coûts associés au tabagisme dans un pays donné. S'il est relativement aisé d'illustrer l'impact du tabagisme sur la mortalité, il est plus difficile de calculer son coût économique or ce sont généralement les prévisions économiques qui amènent les gouvernements à consacrer une attention suffisante aux problèmes de santé publique.

Les délégués du groupe de travail souhaiteront sans doute être prêts à donner des exemples de difficultés spécifiques liées au déblocage de ressources pour la lutte antitabac dans leur pays et au niveau international.

Demander des données et des informations contextuelles

L'accès à des informations contextuelles appropriées avant la réunion du mois d'octobre permettra au groupe de travail d'examiner en détail les obstacles éventuels à la mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de la CCLAT.

Par exemple, plus de 20 évaluations des besoins ont été réalisées depuis 2009 afin d'aider les Parties à identifier leurs besoins en termes de ressources⁵. Par ailleurs, la base de données des ressources disponibles a été créée il y a près de trois ans⁶. Ces outils ont été établis par la COP1 en 2006 afin de faciliter la mobilisation des ressources destinées à la lutte antitabac mais il existe peu de preuves de leurs résultats et de leur impact.

Un autre élément d'information pertinent serait un aperçu :

- des outils et des compétences internationales/régionales (experts) existants qui permettent de quantifier les effets néfastes du tabagisme en termes économiques ;
- des exemples de budgets (taille et portée) de la lutte antitabac d'un échantillon représentatif de Parties de la CCLAT (équilibre régional, taille de la population et prévalence du tabagisme, développement socio-économique).

L'OMS, les agences onusiennes et les organismes internationaux compétents, tels que la Banque mondiale, devraient être invités à la réunion du groupe de travail afin de donner un bref aperçu de leur travail en la matière.

DOCUMENTS SUR LES RESSOURCES DESTINEES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCLAT

- **OMS CLATT (2006):** *Etude sur les sources et mécanismes d'assistance actuels et potentiels*
- **OMS (2011):** *Le renforcement de l'action contre les maladies non transmissibles : combien cela va-t-il coûter ?*
- **OMS (2012):** *Evaluando la capacidad nacional para la prevención y control de las ENT*

Proposer des solutions

Après l'identification des obstacles à la mobilisation des ressources destinées à la lutte antitabac, la prochaine tâche du groupe de travail consistera à proposer des recommandations afin de les surmonter.

Si, par exemple, l'évaluation des besoins financiers de la lutte antitabac nationale est considérée comme une difficulté, le groupe de travail pourra proposer que la COP ordonne l'élaboration d'un budget type pour la lutte antitabac et d'outils supplémentaires visant à aider les pays à promouvoir et justifier leurs dépenses en matière de lutte antitabac.

Si l'on craint que les discussions tenues jusqu'à ce jour sur les ressources destinées à la mise en œuvre de la CCLAT soient incomplètes, le groupe de travail pourra envisager de recommander que chaque session de la COP prévoit une étude approfondie des ressources disponibles. Les agences onusiennes compétentes et les donateurs publics et philanthropes pourraient être invités à participer à ces études.

¹ Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME). 2012. Financing Global Health 2012: The End of the Golden Age? Seattle: IHME.

² WHO. 2008. Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme. Geneva: WHO.

³ Décision de la COP5 FCTC/COP5(19)

⁴ WHO FCTC. 2012. Rapport sur les progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre de la CCLAT de l'OMS. Geneva: WHO FCTC

⁵ Pour plus d'informations, voir : <http://www.who.int/fctc/fr/index.html>

⁶ ibid

⁷ Décision de la COP1 FCTC/COP1(13)